

**Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration**

**Association des résidents du lac Carillon**

**Samedi, 6 juin 2015 à 9h30**

**4164 chemin du Huard, Saint-Ubalde**

**Étaient présents :** Serge Lachance, président  
Pierre Bédard  
Donald Dryburgh  
Jean-Louis Fiset  
Fannie Lamarche  
Denis Pelland  
Daniel Plourde

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

*L'ordre du jour est proposé par Daniel Plourde, secondé par Donald Dryburgh et adopté à l'unanimité*

**2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 juin 2013**

Les membres du CA ont pris connaissance du procès-verbal sur le site de l'ARC.

*Il est proposé par Pierre Bédard, secondé par Fannie Lamarche et adopté à l'unanimité*

**3. Dossier Taxation NDDM**

Un survol du dossier qui a été envoyé aux membres du CA est fait par Donald et Serge.

Le document, même s'il est complexe, démontre que la municipalité de NDDM a le taux de taxation le plus élevé de la MRC de Mékinac. En 2013, le taux foncier moyen des 9 autres municipalités de la MRC était de 0,811 \$ du 100 \$ d'évaluation alors qu'à NDDM il était à 1,30 \$, soit 60 % de plus que les autres municipalités.

Le document publié par La Presse et HEC Montréal sur les coûts municipaux démontre aussi que NDDM a des coûts d'exploitation de 24 % plus chers que des municipalités comparables.

Les gens qui ont initié cette démarche ont demandé au maire une nouvelle rencontre avant le début septembre pour que la municipalité propose un plan de redressement. Ils veulent de plus former un comité de citoyens avec des gens de tous les secteurs de la municipalité pour assurer un suivi à leur démarche.

Pour notre association, Donald et Serge vont continuer à suivre le dossier, mais l'association ne fera pas partie prenante de ce comité. Nous allons informer nos membres de cette démarche et si quelqu'un est intéressé, il le fera en son nom personnel, mais pourra tenir l'association au courant s'il le désire.

#### **4. Stationnement – Parc naturel régional de Portneuf**

Suite à un appel du coordonnateur du Parc naturel régional de Portneuf, Serge a appris qu'il y aura des frais de stationnement pour l'ensemble du Parc. Comme il y a des résidants à l'intérieur du Parc au lac Carillon et que le stationnement doit être gratuit pour ceux-ci, on nous a proposé un système de vignette, soit une par véhicule (autos et VHR) pour les propriétaires et leur enfants directs. On nous propose même de distribuer ces vignettes.

Après de longues discussions sur cette décision du Parc et sur différentes avenues que le parc pourrait aussi préconiser dans l'avenir, nous en sommes venus à un consensus qui se décrit comme suit :

*Il est proposé par Fannie Lamarche, secondé par Daniel Plourde et adopté à l'unanimité de proposer au Parc naturel régional de Portneuf la démarche suivante :*

- *Fournir aux résidants du lac Carillon de NDDM et de St-Ubalde, 2 cartes d'accès qui peuvent être suspendues au rétroviseur du véhicule par résidant ainsi que des vignettes collantes pour les VHR leur appartenant;*
- *Envoi d'une lettre à tous les propriétaires de St-Ubalde par la municipalité ou le parc expliquant la démarche et que ceux-ci pourront se procurer les cartes d'accès et vignettes auprès de l'ARC;*
- *Informers nos membres de cette démarche sur notre site Internet en même temps que l'envoi de la lettre;*
- *Donald s'occupera du secteur NDDM et Serge du secteur St-Ubalde*
- *Les résidants qui n'auront pas eu de vignette et qui se présenteront au stationnement, seront invités par le préposé du Parc à communiquer avec l'ARC par courriel pour obtenir ses cartes d'accès et/ou vignettes.*

#### **5. Méfaits au Carillon – Sûreté du Québec**

Suite à plusieurs méfaits, 4 à NDDM, 4 à St-Ubalde et 2 au lac à la Hache, Serge propose de communiquer avec la Sûreté du Québec afin de les inviter à rencontrer nos membres lors de la prochaine assemblée générale.

Serge va s'informer aussi du système de caméra installé au lac Émeraude.

Tous sont d'accord avec la démarche.

#### **6. Rencontre – Lacs Blanc, Carillon, Perchaude, Perreault et Ste-Anne**

Serge explique qu'il a été approché par Pierre Turcot, président de l'association du lac Émeraude, pour une rencontre exploratoire entre les différentes associations des lacs de St-Ubalde.

À suivre...

#### **7. Installation de Molok chemin du Lac Blanc**

Pierre Turcot, président de l'association au lac Émeraude nous informait que la municipalité de St-Ubalde a toujours dans ses projets d'installer des bacs de type « Molok » pour les ordures et la récupération pour les lacs Blancs, Carillon, Émeraude et à la Hache dans le secteur du « Pit de sable ».

Monsieur Turcot trouve que ça forcera ses membres à faire plus de 7 km pour aller porter leurs déchets.

Serge lui a mentionné que nous faisons déjà 4,5 km au Carillon et qu'il trouverait plus adéquat le site où les bacs sont l'hiver, soit en avant de l'ancien hôtel du lac Blanc.

## **8. RSVLacs – Mesures de transparence, analyses d'eau et périphyton**

Serge résume les résultats de l'année 2014 :

- Les trois sites offrent, une transparence moyenne de, A à 3,9 mètres, B à 3,8 mètres et C à 4,0 mètres qui caractérise une eau légèrement trouble et classe le lac comme mésotrophe;
- Les analyses d'eau effectuées sur le site A donne les résultats suivants :
  - La concentration de phosphore total trace est mesurée à 4,0 µg/l, cette variable situe l'état trophique du lac à cette station dans la classe oligotrophe.
  - La concentration moyenne de chlorophylle *a* est de 3,0 µg/l, ce qui révèle un milieu dont la biomasse d'algues microscopiques en suspension est légèrement élevé. Cette variable situe l'état trophique du lac à cette station dans la classe oligo-mésotrophe.
  - La concentration moyenne de carbone organique dissous est de 4,5 mg/l, ce qui indique que l'eau est colorée.
  - L'intégration des données recueillies à chacune des stations de surveillance permet de situer l'état trophique du lac Carillon dans la zone de transition oligo-mésotrophe. Ce lac présente certains signes d'eutrophisation. Afin de ralentir ce processus, le MDDELCC recommande l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela permettrait de préserver l'état du lac et ses usages.

Il est suggéré de produire un dépliant expliquant l'état du lac, sensibilisant les gens à utiliser des produits écologiques, biodégradables qui réduisent l'apport de phosphore. On devra aussi sensibiliser les gens sur la protection des rives du lac, revitaliser les berges c'est s'assurer d'une bonne santé de notre lac et de nos investissements...

## **9. Cotisation annuelle**

Jean-Louis fait un bref résumé de la situation financière et nous fera des projections financières qui nous permettront de prendre une décision sur l'augmentation de la cotisation annuelle.

On offrira aussi pour la prochaine année, la possibilité de payer la cotisation avec AccèsD en utilisant le virement entre personnes.

## **10. Assemblée générale du 10 octobre 2015**

La prochaine assemblée se tiendra au 4164, chemin du Huard, le samedi et si la température ne le permet pas, elle sera rapportée au dimanche ou au lundi.

Les postes de Pierre Bédard et de Jean-Louis Fiset viennent à échéance, mais ceux-ci sont d'accord pour continuer un autre mandat.

## **11. Varia**

Aucun item n'est ajouté à varia.

## **12. Levée d'assemblée**

La réunion est levée à 11 h 10.